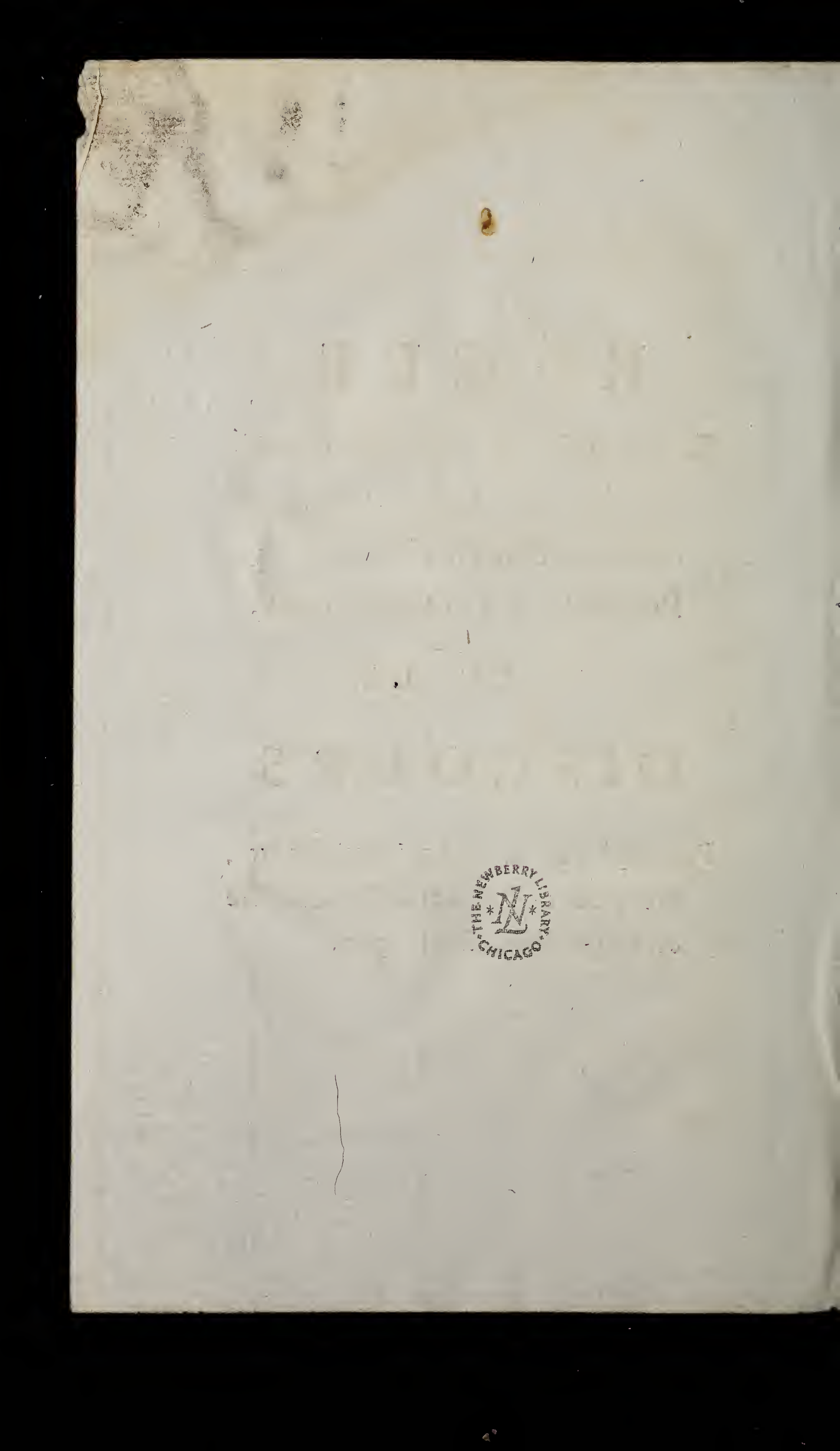
RÉCIT

De ce qui s'est passé au Grand-Bailliage de Lyon, lors de sa rentrée en Sénéchaussée & Siége Présidial, *le* 3 *Octobre* 1788.

AVEC LE

DISCOURS

Prononcé par M. BAROU DU SOLEIL, Procureur du Roi en la Sénéchaussée & Siége Présidial de Lyon.



RÉCIT

De ce qui s'eſt paſſé au GRAND-BAILLIAGE *de Lyon lors de ſa rentrée en* Sénéchauſſée & Siége Préſidial, *le* 3 *Octobre* 1788.

LE public inſtruit qu'on devoit enregiſtrer le matin de ce jour la Déclaration du Roi qui annonce les Etats-Généraux, & rétablit les Cours de Juſtice au même état qu'elles étoient avant, s'étoit porté en foule le 8 Mai au Palais. Un concours prodigieux rempliſſoit la ſalle d'audience, l'eſcalier & la place de Roane. Le Grand-Bailli & les Baliveaux s'étoient rendus de bonne heure à la buvette, ſans doute pour s'y reconforter. A neuf heures & trois quarts, ils deſcendirent à la Chambre & envoyerent dire à MM. Rey, Rougnard, Loyer & Barou, (ce ſont les quatre Magiſtrats qui ont perſiſté dans le refus d'exécuter les actes miniſtériels publiés le 8 Mai) qui venoient d'arriver en robe au Parquet, de s'y rendre. Ceux-ci firent ré-

ponſe à l'Huiſſier qu'ils étoient convoqués pour l'audience, & qu'ils s'y rendroient; ce meſſage fut réitéré, & toujours même réponſe. A dix heures les victimes ſe déterminerent à ſe rendre au lieu du ſacrifice. Lorſqu'ils arriverent ſur les rangs, le plus profond ſilence régnoit dans l'aſſemblée, mais il fut bientôt troublé par les acclamations & les battemens de mains qui annonçoient l'arrivée des quatre Magiſtrats qui étoient reſtés fideles à leurs devoirs. Lorſqu'ils eurent pris place, & que M. Barou, Procureur du Roi, fut arrivé au Parquet, il prononça un diſcours analogue à la circonſtance, qui perſuada à l'aſſemblée que le ſéjour de Briſcou ne lui avoit rien ôté de ſon énergie ordinaire. Chaque période fut applaudie avec tranſport, ſurtout celle où il met en oppoſition la conduite du Châtelet avec celle de quelques Tribunaux ſubalternes. Qu'on juge de la contenance de MM. les *Baillis*. L'un s'agitoit ſur ſon ſiége comme un démoniaque, l'autre rugiſſoit comme un lion, celui-ci étoit pâle comme un patient au pied de l'échelle; celui-là, nouvel Agamemnon, ſe couvroit le viſage de ſon bonnet; on en vit qui écumoient & grinçoient des dents. Le grand BASSET s'écrioit par intervalle; *mais quelle farce joue-t-on donc?*

Le difcours fini, M. Barou requit la lecture, publication & enregiftrement de la Déclaration du Roi du 27 Septembre, de celle rendue pour la Chambre des Vacations, & de l'Arrêt qui condamne les Annales de Linguet, numéro 116, à être lacérées & brûlées. Lecture faite, l'enregiftrement prononcé, le Grand-Bailli & conforts leverent l'audience & fe retirerent à la buvette. MM. Rey, Rougnard, Loyer & Barou, qui ne fortirent qu'après eux, éprouverent, comme auparavant, toutes les faveurs du public reconnoiffant. Les acclamations les fuivirent jufqu'à leurs voitures, & on ne ceffa de battre des mains que quand on les eut perdu de vue.

On attendoit dans la place de Roane les Grands-Baillis pour leur faire un accueil bien différent. Mais ils refterent renfermés pendant plus d'une heure. Par intervalle on en voyoit quelques-uns s'efquiver par la petite porte. Ceux-là en étoient quittes pour quelques huées. Mais c'étoit fur-tout à *fa baffeffe* qu'on en vouloit. Elle fort enfin avec deux acolytes par la petite porte. Pour échapper à la populace qui l'épioit, fon inftinct l'a conduit dans la rue des fouettés, pour revenir enfuite au pont de bateau. Mais on l'y attendoit, & quand *fa baffeffe* arriva, elle y trouva

la muſique qu'on craint ſi fort aux François. Cette muſique le pourſuivit juſqu'à l'autre extrémité du pont, & ce Magiſtrat corrompu ne ſe déroba entiérement que grace à la canaille qui ſe mit à ſa ſuite & qui l'accompagna juſqu'à ſon hôtel. Tel a été le juſte, quoique trop doux châtiment qu'on réſervoit à ce vil aréopage. La honte devoit bien être le prix de ſa lâcheté. Il ſembloit que ſon chef qui le préſentoit vouloit en retarder le moment; M. Barou n'obtint, qu'avec la plus grande peine de lui, qu'il fît convoquer l'audience pour le 3; il vouloit gagner encore une ſemaine; cela donna lieu à une aſſez bonne plaiſanterie. On diſoit la veille que M. Baſſet vouloit que ce ne fût que pour mardi prochain, & l'on répondoit: oui, & quand le moment ſera arrivé il demandera encore *à monter à l'Hôtel de Ville.* On faiſoit ainſi alluſion aux criminels qui, avant de monter à l'échafaud, demandent encore pour jouir de quelques momens de répit, de monter à l'Hôtel de Ville pour achever leur confeſſion.

DISCOURS

Prononcé par M. BAROU DU SOLEIL, *Procureur du Roi en la Senéchaussée & Siége Présidial de Lyon, en présentant à l'enregistrement la Déclaration qui annonce les Etats-Généraux, & rétablit les Cours & Tribunaux au même & semblable état qu'ils étoient avant le 8 Mai.*

MESSIEURS,

NOUS croirions manquer à la dignité de nos fonctions, si, renfermant en nous-mêmes cette foule de sentimens qui nous oppressent & nous unissent aux transports de la joie nationale, nous venions déposer froidement dans vos registres l'acte solemnel qui rend à la Justice ses augustes Ministres, & la Nation ses véritables représentans.

Nous n'aurons plus à fouiller dans la poussiere de nos recueils pour y trouver les titres oubliés du citoyen françois : hé qu'importent les autorités des régnes obscurs & barbares ! C'est dans le cœur de l'homme que la nature a gravé en caracteres ineffaçables la grande chartre de la

liberté civile ; c'eſt dans cette Loi, ſi vivement deſirée, ſi douloureuſement obtenue, que nous tenons enfin dans nos mains, qu'elle ſe retrouve en entier, & qu'elle échappe à la preſcription des ſiécles.

N'oublions jamais que c'eſt à la noble réſiſtance & aux réclamations des Cours que nous devons le rétabliſſement du premier & du plus beau de nos droits conſtitutionels ; mais ſi les victoires les plus glorieuſes le ſont toujours en proportion des dangers du combat, ne craignons pas de rappeller ces ſcenes de ſcandale, de douleur & de rage où nous avons vu le ſanctuaire des loix profané par une ſoldateſque audacieuſe, inſenſible à la majeſté du Sénat aſſemblé, violant ſans pudeur ſon enceinte ſacrée ; en arracher deux de ſes Miniſtres (1) proſcrits par la haine au déſeſpoir ; s'en emparer enfin pour les précipiter dans l'horreur des priſons, & leur faire expier le zele & le patriotiſme dont ils s'étoient rendus coupables envers elle. --- Ce trait de fureur miniſtérielle manquoit encore aux annales de notre

(1) Meſſieurs Duval d'Eprémeſnil & Goeslard de Monſabert, Conſeillers au Parlement de Paris, enlevés au milieu des Chambres aſſemblées, & conduits priſonniers, l'un aux Isles Sainte-Margnerite, l'autre à Pierre-en-Scize.

hiſtoire

Hiſtoire ; mais auſſi, combien ce grand exemple de courage patriotique ranima l'énergie des grandes ames en faveur de ces nouveaux Curtius ! Leur généreux dévouement, le vœu des Cours ſi fortement exprimé, la franchiſe de leur déſintéreſſement dans l'aveu ſolemnel & répété des bornes de leur pouvoir, oſons même le dire, la conduite noble, pure & ſoutenue des membres du Châtelet ont ſauvé la Patrie ; & ſi la Cour des Pairs, en accueillant leur hommage, a cru devoir les remercier au nom de la Nation, & les honorer du titre glorieux de ſes vrais défenſeurs, ne ſerions-nous pas coupables d'un lâche ſilence, en nous taiſant ſur le bonheur qu'auront à l'avenir les Tribunaux du ſecond ordre de trouver la leçon de leurs devoirs écrite dans les faſtes de leur chef antique ? C'eſt enfin l'énergie de tous les ordres de l'Etat réunis contre le deſpotiſme miniſtériel qui a fait diſparoître ce fantôme politique né de l'audace & de l'erreur, & que des Miniſtres corrompus n'avoient pas rougi de préſenter à la Nation & au Souverain ſous un titre auſſi faſtueux qu'il étoit vuide de ſens. Mais la juſtice éternelle qui veille ſur le Royaume les a frappés d'aveuglement dans leur orgueil, & leur chûte étoit un réſultat néceſſaire de leur

marche incertaine, égarée & ténébreuſe.

Si dans ſon indignation le public a paru reprocher à la bonté du Prince les honneurs & les dons qui ont accompagné dans leur retraite ces Miniſtres infideles, nous devons les conſidérer dans leur anéantiſſement & leur humiliation comme ces corps deſſéchés dont l'Egypte autrefois cachoit l'horrible difformité ſous des bandelettes colorées d'or & de pourpre.

Détournons nos regards de ces triſtes images pour ne plus nous occuper que des jours ſereins dont nous voyons naître l'aurore. Sous la ſauve-garde de l'opinion publique, cette heureuſe égide, contre laquelle vont échouer tous les efforts de l'intrigue des Cours, nous conſerverons ce vertueux Miniſtre éprouvé par le malheur & dont les vaſtes connoiſſances & le grand caractere moral garantiſſent la fortune publique en l'enchaînant à la confiance particuliere que donne ſa probité connue.

Si la plus funeſte expérience doit nous rendre plus réſervés que jamais dans les éloges accordés ſur la foi du nom, celui de Neker rappellera toujours le grand adminiſtrateur, l'éloquent écrivain, le citoyen vertueux, l'homme profondément ſenſible & bienfaiſant.

Livrons-nous donc ſans réſerve à l'en-

thouſiaſme général que ſon retour au Miniſtere inſpire à la Nation; oublions dans ſon ivreſſe nos malheurs particuliers; immolons au ſentiment du bonheur public toute idée de vengeance perſonnelle; hâtons-nous d'offrir les tributs de reconnoiſſance, d'admiration & de reſpect que nous devons à ces Provinces généreuſes qui ſe ſont dévouées ſi noblement au ſoutien de la cauſe nationale; félicitons-nous de l'heureuſe influence que peut avoir ſur nous en particulier l'exemple de celle qui nous avoiſine [1], & ſi les vents tranſportent d'un climat à l'autre les maux de la contagion, la nature équitable ne devroit-elle pas également propager les ſemences de l'eſprit public & du patriotiſme?

Recueillons enfin toute notre ſenſibilité pour ſavourer délicieuſement ces expreſſions de bonté paternelle, ces épanchechemens du cœur, ces ſacrifices d'une ame ſupérieure aux foibleſſes humaines dans leſquelles nous retrouvons notre auguſte Souverain. Que la touchante indulgence, qu'il nous montre, & que ſa délicateſſe voile ſous les traits de l'équité, nous engage à pardonner les erreurs, & que nos

---

(1) Le Dauphiné.

concitoyens, en applaudiſſant à notre zele, rentrent dans leurs foyers avec l'honorable perſuaſion, qu'en célébrant le triomphe des loix & du patriotiſme, nous ſentons tout le prix de la paix & de cette ſage tolérance qui peut ſeule en aſſurer le bonheur.

Nous requérons acte, nous être octroyé de la remiſe que nous faiſons ſur le bureau.

1°. D'une Déclaration du Roi du 23 Septembre, enregiſtrée en la Cour le 25, qui ordonne que l'Aſſemblée des Etats-Généraux aura lieu dans le courant de Janvier de l'année 1789, & que les Officiers des Cours reprendront l'exercice de leurs fonctions.

2°. D'une Déclaration donnée & enregiſtrée aux mêmes dates par la Chambre des Vacations du Parlement.

3°. Enfin d'un Arrêt de la Cour, rendu les Chambres aſſemblées, les Pairs y ſéans, qui condamne un Imprimé ayant pour titre : Annales politiques, civiles & littéraires, par M. Linguet, à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice.

Nous requérons qu'il ſoit fait lecture & publication deſdites Déclarations & Arrêts.

FIN.